

N° 2025-010

## AVENANT CONVENTION AVEC LA RECYCLERIE ANTROPIA

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

### Absents excusés :

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

### Absents :

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle que la convention initiale a été signée le 22 mai 2023 afin de permettre à la recyclerie Antropia de prélever des objets à la déchetterie de Valezan afin de les revendre dans sa boutique. Pour cette convention se terminant le 31 décembre 2024, il est permis une reconduction pour un an par avenant.

Le Président souligne que les prélèvements par Antropia à la déchetterie de Valezan concourent à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets de la COVA.

Compte-tenu de ce qui précède, il est proposé de prolonger cette convention d'un an en portant son terme au 31 décembre 2025 pour permettre à Antropia à continuer de prélever des objets à la déchetterie de Valezan.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 2 (Mme Muriel LIMONTA VERTHIER ; M. Robert TRAISSARD)
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023-066 du 10 mai 2023 autorisant de Président à signer la convention autorisant Antropia à prélever des objets à la déchetterie de Valezan.

AUTORISE le Président à signer l'avenant de la convention avec la recyclerie ANTROPIA.

FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Le Président  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTEISE  
CP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX